

**Société anonyme Société commerciale de Brasserie (en abrégé Co.Br.Ha.)
société ayant fait publiquement appel à l'épargne
Provinciesteenweg 28 , 3190 Boortmeerbeek
Numéro d'entreprise : 0403.567.015 - RPM Leuven
TVA : BE 403.567.015**

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le soussigné,

Prénom.....

Nom

Adresse.....

ou

Dénomination.....

Forme juridique.....

Siège social.....

ici représentée par

..... (nom, prénom et fonction du représentant) déclare, par les présentes, à la S.A. Société Commerciale de Brasserie avoir les pleins pouvoirs pour signer le présent formulaire à la place du soussigné propriétaire à la date d'enregistrement du 18 mai 2021 de

actions nominatives/actions dématérialisées détenues auprès de

.....(nom de l'institution financière) (*),

de la S.A. Société Commerciale de Brasserie, sise Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek, inscrite au RPM Leuven sous le numéro 0403.567.015 et grâce auquel il souhaite participer à l'assemblée des actionnaires, vote comme indiqué ci-après pour les points à l'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la société, qui sera tenue le **mardi 25 mai 2021, à 11h00**, à son siège social, Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek :

INTENTION DE VOTE (**)

<p>Point 1 [Ce point ne requiert aucun vote]</p>	<p>Point 2 [Ce point ne requiert aucun vote]</p>
<p>Point 3 [Ce point ne requiert aucun vote]</p>	<p>Point 4</p> <p><input type="checkbox"/> Vote en faveur</p> <p><input type="checkbox"/> Vote contre</p> <p><input type="checkbox"/> S'abstient</p>
<p>Point 5/A : décharge aux administrateurs</p> <p><input type="checkbox"/> Vote en faveur</p> <p><input type="checkbox"/> Vote contre</p> <p><input type="checkbox"/> S'abstient</p>	<p>Point 5/B : décharge au commissaire</p> <p><input type="checkbox"/> Vote en faveur</p> <p><input type="checkbox"/> Vote contre</p> <p><input type="checkbox"/> S'abstient</p>
<p>Point 6 : attribution d'un jeton de présence aux administrateurs indépendants</p> <p><input type="checkbox"/> Vote en faveur</p> <p><input type="checkbox"/> Vote contre</p> <p><input type="checkbox"/> S'abstient</p>	

(*) Biffez les mentions inutiles (**) Cochez la case de votre choix

Les formulaires n'exprimant pas clairement un choix de vote concernant les décisions proposées seront considérés comme nuls.

Le formulaire original de ce vote par correspondance, **dûment rempli et signé**, doit être remis à la S.A. Société Commerciale de Brasserie :

- par courrier, à l'adresse suivante : Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek (Belgique) ou

- par e-mail, à l'adresse suivante : frank.mellaerts@haacht.com ou

- par fax, au numéro suivant : + 32 16 608384

pour le **mardi 18 mai 2021, à 16h00** au plus tard.

En outre, les propriétaires des actions dématérialisées doivent faire parvenir, aux mêmes adresses et dans le même délai, une **attestation** du teneur de compte ou de l'organisme de liquidation agréé **où leurs comptes-titres sont conservés, mentionnant le nombre d'actions dématérialisées inscrites à leur nom, à la date d'enregistrement, et grâce à laquelle ils ont déclaré ci-dessus vouloir participer à l'assemblée générale. Ce vote par correspondance est irrévocable.**

Les actionnaires qui ont voté par correspondance peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais ne peuvent voter ni en leur nom ni par procuration.

Fait à, le 2021.

Signature

ANNEXES :

A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2020.
3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12. 2020.
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.
Proposition de décision : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de décision : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2020.
6. Attribution d'un jeton de présence aux administrateurs indépendants .
Proposition de décision : allocation d'un jeton de présence aux administrateurs indépendants de 2.000 euros par séance du conseil d'administration pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.
7. Divers